

Avis de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique : réaction de Charles-Eric Lemaigen

Depuis très longtemps, je m'intéresse au transport public et j'y ai acquis une expertise reconnue en particulier par ma fonction de vice-président du GART, l'association nationale du transport public. Aussi, après avoir quitté la présidence de la métropole en juin 2017, j'ai créé un cabinet de conseil et à compter de la fin 2018, j'ai exercé des missions pour le groupe Kéolis sur les transports régionaux de voyageurs.

Lorsque nous avons été élus en juin 2020, j'ai souhaité mettre cette expérience au service de notre métropole orléanaise en particulier pour poursuivre l'amélioration de notre réseau bus tram. Le président de la métropole et le maire d'Orléans envisageaient de me confier cette responsabilité.

Le groupe Kéolis a été renouvelé en novembre 2017 pour exploiter le réseau orléanais. Je n'ai participé ni à la négociation, ni au vote de ce renouvellement. Mais j'ai voulu m'assurer que ma mission de conseil pour cette société, que j'ai suspendue depuis janvier 2020, ne risquait pas de créer un conflit d'intérêt avec la délégation d' élu chargé du transport urbain de la métropole.

C'est pourquoi j'ai saisi directement dès le 20 mai la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique pour éviter tout risque juridique. Le 4 juin, la HATVP m'indiquait, malgré ce qui avait été dit aux associations nationales d'élus locaux, que seul le président de la métropole pouvait demander cet avis... Dès lors, dès la démission d'Olivier Carré, j'ai demandé à Matthieu Schlésinger, qui assurait l'intérim, de saisir immédiatement par mail la Haute Autorité pour obtenir une réponse avant l'installation de la gouvernance de la métropole le 16 juillet. Le mail est parti le 3 juillet et alors que la Haute Autorité avait tous les éléments depuis le 20 mai, la décision vient seulement d'être prise le 4 août et transmise le 18 !

Cet avis est négatif, je le regrette profondément à la fois sur le délai et sur le fond. Je précise que la gestion d'un réseau de transport urbain demande des compétences techniques complexes et plus encore aujourd'hui avec les bouleversements générés par la crise sanitaire. Par ailleurs, au niveau national, trois groupes parapublics (Kéolis, Transdev et RATP dev) exploitent la grande majorité des réseaux urbains. Cela signifie que tout expert du transport a inévitablement des relations avec ces trois groupes...ce qui est bien sûr mon cas. Il est dommage que je ne puisse faire profiter notre collectivité de mes compétences en ce domaine. J'en prends néanmoins acte et m'impliquerai donc dans d'autres responsabilités.

Même si la Haute Autorité ne donne qu'un avis, par souci de totale rigueur et pour ne faire prendre aucun risque juridique à ma collectivité, je le suivrai bien évidemment.